COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°6
Réunion du jeudi 20 février 2025

Animateur : M. Antonio CARRETO
Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILET, Jean-Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN,
Assistent : MM. Fred GALLONDE (CDA) - Henri BAQUE (CD)

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. *(Article 129 des RG de la FFF).*
La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :
1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 28406466 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / FRESNES AAS -Match de championnat Anciens / D2-A du 09/02/25
(Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.
La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE

Réception :
***Pour le club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE :**
M. CASSUBIE L : Président du club
M. LUKOKI NITU M : Dirigeant
Pour le club de FRESNES AAS (**Absence non excusée des représentants du club) – ***Amende de 100 euros

La CDPME échange avec les représentants du club de **VILLENEUVOISE ANTILLAISE** concernant l'organisation de la rencontre.
En l'absence du club de FRESNES AAS dument convoqué, la commission ne peut mettre en place l'organisation de la rencontre.

La commission re-convoque pour sa réunion du 27/02/2024 à 18h30 :
***Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**
***Pour le club de VILLENEUVOISE ANTILLAISE :**
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie
***Pour le club de FRESNES AAS** :
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

N°28268841 - FRESNES AAS / VILLIERS ES - Match de championnat– U16 / D3/C du 09/02/25
(Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

Reprise du dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

Il a été indiqué lors de la réunion 13 janvier 2025 :
« Si le club de FRESNES AAS ne trouve pas d'installation sportive, avant cette date, par manque d'installation sportive, la rencontre ne pourra avoir lieu. Le dossier sera transmis à la commission compétente pour suite à donner. »

A ce jour, aucun des éléments sollicités aux représentants du club de FRESNES AAS présent, non été communiqués

La CDPME ne disposant pas des informations sollicitées transmet le dossier à la commission compétente pour suite à donner.

N°28267573 - AS ORLY / VILLENEUVE ABLON US - Match de championnat - U16 D2.B du 17/11/24
(Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

Reprise du dossier.

La CDPME a sollicité des informations complémentaires au club de AS ORLY lors de sa réunion en date du 13 janvier 2025.

A ce jour, aucun des éléments sollicités, non été communiqués.

La CDPME ne disposant pas des informations sollicitées transmet le dossier à la commission compétente pour suite à donner.

N°29594765 - VILLENEUVE AFC / AS ORLY - Match de championnat - U18 D3.A du 09/02/25
(Match reporté à date ultérieure jusqu'à, nouvel ordre)

Reprise du dossier.
La commission prend connaissance des informations transmises par le club de VILLENEUVE AFC.

La commission, confirme sa décision : les installations sportives doivent pouvoir accueillir en toute sécurité cette rencontre.
Cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »,**

La commission reporte ce match à une date ultérieure jusqu'à nouvel ordre

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : 27 février 2025